

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 6 mai 2019 à 19 h et à l'endroit habituel des sessions.

**PRÉSENCES :**

Sont présents

Mesdames : Hélène Durette – Katy Nadeau – Mélissa Boucher Caron-  
Carmen Massé, mairesse

Messieurs : Guy Thibault – Keven Lévesque Ouellet – Alain Morin

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Andrée-Anne Caron, chargée de projets et monsieur Sébastien Bérubé, employé au garage municipal sont aussi présents à cette séance.

**OUVERTURE :**

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, madame la mairesse, fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Suivi et adoption du procès-verbal du mois d'avril 2019;
- 4- Présentation et adoption des comptes;
- 5- Lecture du courrier;
- 6- Agente de projets, madame Andrée-Anne Caron;
- 7- Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 8- Voirie municipale :
  - a) Demande entretien chemin Bélanger;
  - b) Demande de passage de conduit de drainage – chemin Thibault;
  - c) Devis – chargeur sur roues et souffleur
  - d) Calcium;
  - e) Soumission camion et matériel pour saison estivale;
- 9- Cérémonie de la remise des diplômes;
- 10- Demande de financement Fonds Jeunesse Témiscouata;
- 11- Adoption des activités financières de financement;
- 12- Adoption du dépôt des documents administratifs de la municipalité – Conciliation bancaire au 1 avril 2019 et relevé de caisse au 30 avril 2019;

- 13- Adoption du règlement – traitement des élu(es);
- 14- Demande du comité d'artisanat de Saint-Elzéar-de-Témiscouata;
- 15- Demande d'appui au projet de loi C-429;
- 16- Dossier eau potable;
- 17- TECQ - Programmation des travaux
- 18- Dossier école;
- 19- Retour MRC;
- 20- Retour sur les différents comités;
- 21- Questions diverses :
  - A) Demande Témis à cheval; \_\_\_\_\_
  - B) Employés de voirie; \_\_\_\_\_
  - C) Terrain de jeux; \_\_\_\_\_
  - D) Totem; \_\_\_\_\_
- 22- Période de questions (15 minutes);
- 23- Levée de l'assemblée.

2019 - 053

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
 APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet «Questions diverses» ouvert.

**PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2019 - 054

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
 APPUYÉ par Mme Hélène Durette;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

*1<sup>er</sup>*

Que le procès-verbal du mois d'avril 2019 soit accepté en apportant la correction demandée.

**COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2019 :**

Air liquide	# 69745241	28.47	5189
Raynald Asselin	# 14434	1265.70	5190
Buanderie R du Loup	# 544809, 547617	55.18	5191
Mon Bureau.ca	# 18065, 18515, 1805374, 1806074, 3059695	3126.87	5192
Comité des Fêtes et Loisirs	# 20190407	48.00	5193

Distribution Rioux inc.	# 102022932	49.68	5194
Editions Juridiques FD	# 335830	77.70	5195
Épicerie chez Nancy	# A0351619	23.96	5196
Ferme Charica	# 814247, 814248	4263.94	5197
Fonds d'info sur territoire	# 201900762133	8.00	5198
Dép. Jacques Lamonde	# 105590, 105610	181.13	5199
Groupe forestier	# 34068	9146.61	5200
Info dimanche	# 297492	119.58	5201
Jacques Larochelle	# 65767, 66588	3669.70	5202
Macpek inc.	# 51017-01, 53481	254.79	5203
Majella Vaillancourt	# 101709	247.20	5204
Maurice Bérubé	# 19566	276.86	5205
Pétroles R. Turmel	# 9512, 9598, 9703, 9981	376.58	5206
Pièces d'auto M. Michaud	# 1869, 1980	1414.95	5207
PG Solutions inc.	# STD35683	810.57	5208
Raymond Chabot	# FAC1825185	7082.46	5209
Fonds jeunesse Témis	# 20190430	84.25	5210
Ecole secondaire Cabano	Remise des diplômes	150.00	5211
Keven Lévesque Ouellet	Maire suppléant, rétroactif	685.16	5212
Alain Morin	Conseiller, rétroactif	464.05	5213
Comité artisanat	Subvention 2018, remplace chèque # 5050	1000.00	Accesd
Bibliothèque	Subvention	1500.00	Accesd
Salaire	Avril 2019	16246.40	Accesd
Conseil	Mai 2019	2961.82	Accesd
Bell	Fax, 2 mois	139.52	Accesd
Telus	Cellulaire	23.52	Accesd
Hydro Québec	Électricité 2 mois	1355.30	Accesd
<b>Total des dépenses</b>	<b>\$</b>	<b>\$57137.95</b>	

**DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS SUFFISANTS :**

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2019, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : \_\_\_\_\_

**ACCEPTATION DES COMPTES :**

2019 - 055

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;  
 APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

## **AUTORISATION DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

2019 - 056

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
APPUYÉ par M. Alain Morin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères)

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, mandate Madame Andrée-Anne Caron pour déposer une demande d'aide financière dans le Programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

Que le conseil municipal a pris connaissance du Guide du programme et qu'il s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent;

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

## **MISE À JOUR DE LA POLITIQUE ET DU PLAN D'ACTION MADA**

2019 – 057

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;  
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise la mise à jour de la politique des aînés et du plan d'action afférent. La personne élue responsable du dossier est madame Hélène Durette.

## **AUTORISATION – ENLEVER L'ASPHALTE CHEMIN MONTAGNE**

ATTENDU QUE l'asphalte dans le chemin de la Montagne, du 212 jusqu'au 4 coins est brisée;

EN CONSÉQUENCE,

2018 - 058

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet ;  
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande à nos employés d'enlever l'asphalte sur cette portion de chemin.

**ACHAT D'UNE ÉCHELLE POUR MONTER DANS LE CLOCHER DE L'ÉGLISE**

2019 - 059

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata fasse l'achat d'une échelle d'aluminium pour monter au clocher de l'église pour rendre la montée sécuritaire.

**DEMANDE D'AUTORISATION – PASSAGE D'UN CONDUIT DE DRAINAGE DANS LE CHEMIN THIBAUT**

ATTENDU qu'une demande a été faite pour passer un conduit de drainage saisonnier dans un ponceau du chemin Thibault;

EN CONSÉQUENCE,

2019 - 060

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;  
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise le passage d'un tuyau de drainage dans un ponceau du chemin Thibault.

**M. Keven Lévesque Ouellet ne participe pas à cette décision parce qu'il est directement concerné par cette demande.**

**DEVIS CHARGEUR SUR ROUES – SEAO ET JOURNAL CONSTRUCTO**

2019– 061

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;  
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le Conseil Municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande des soumissions par avis public dans le journal Constructo et dans le SEAO(service électronique d'appel d'offre) pour l'achat d'un chargeur sur roues et d'une souffleuse;

## **DEMANDE DE SOUMISSION ABAT-POUSSIÈRE**

2019 - 062

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande des soumissions à au moins deux soumissionnaires pour l'achat de 27 ballots de 1000 kg de calcium 80%-87% certifié selon les normes exigées par le Ministère du Développement Durable, Environnement et Parcs.

## **CÉRÉMONIE DE REMISE DES DIPLÔMES - ÉCOLE SECONDAIRE DE CABANO**

2019 - 063

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
APPUYÉ par M. Alain Morin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata contribue un montant de cinquante dollars (50,00\$) pour les trois (3) finissants l'école secondaire de Cabano, soit cent cinquante dollars (150,00\$) au total pour l'évènement de la remise des diplômes.

## **DEMANDE DE FINANCEMENT FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA**

2018 - 064

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
ET RÉSOLU À l'unanimité des conseillers (ères);

Que le conseil de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata contribue un montant de quatre-vingt-quatre dollars et vingt-cinq sous (84,25\$) au Fonds Jeunesse Témiscouata.

## **ADOPTION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 MARS 2019**

2019 - 065

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault ;  
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adopte les états des activités financières de la municipalité au 31 mars 2019.

**ADOPTION DU DÉPÔT DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS AU 30  
AVRIL 2019**

2019 - 066

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adopte le dépôt des documents administratifs (conciliation bancaire, relevé de caisse) de la municipalité au 30 avril 2019.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 264 – 2019 AMENDANT L'ARTICLE 7  
DU RÈGLEMENT NO. 259 – 2018 TRAITEMENT DES ÉLUS(ES)**

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata désire faire un amendement à l'article 7 du règlement 259 – 2018 relatif à la rémunération des élus (es);

2019 – 067

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;  
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
ET RÉSOLU sur division

Que le règlement portant le numéro 264- 2019, soit et est adopté par le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, et qu'il soit statué et décrété par ce

règlement, que l'article 7 du règlement no. 259 - 2018 soit amendé et que dorénavant il se lira comme le suivant:

**ARTICLE 7 : RÉMUNÉRATION**

- 7.1 Que la rémunération de base des élus.e.s municipaux augmente à 8 096,76 \$ pour la mairesse, 2 698,92 \$ pour chacun des conseiller(e)s et à 4 048,38 \$ pour le maire suppléant.
- 7.2 Plus une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base. Cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie

inhérente à la fonction. (Maire 4 048,38 \$, chacun des conseiller(re)s : 1 349,46 \$ et maire suppléant: 2 024,19 \$)

7.3 La rémunération de base de chacun des élu(es) ne pourra être perçue par l'élu(e) que s'il assiste aux séances régulières mensuelles ou spéciales et qu'il en occupe au moins 75% de la séance, chacune de ses présences lui donnant ainsi droit à un douzième de sa rémunération de base annuelle.

7.4.1. Le présent projet de règlement abroge l'article 7 du règlement no. 259- 2018.

7.5 Une augmentation de 2% plus 20,5% (hausse salariale équivalent à la perte de revenu net découlant de l'imposition de l'allocation de dépenses par le gouvernement fédéral) pour l'année 2019.

7.5.1. Une augmentation de 2% (pour le coût de la vie) sera accordée aux élu(e)s à tous les ans.

#### **ARTICLE 8 : ADOPTION**

**Le présent règlement entrera en vigueur selon les délais prévus par la loi.**

**MADAME HÉLÈNE DURETTE SE PRONONCE CONTRE CE RÈGLEMENT.**

**DEMANDE TARIF SPÉCIAL – LOCATION SALLE ROSA D. LAVOIE – COMITÉ D'ARTISANAT**

ATTENDU que le comité d'artisanat de St-Elzéar désire organiser une exposition pendant laquelle les participants(es) offriraient leurs produits de tissage tels que linges à vaisselle, napperons, couvertures, savons artisanaux, produits d'érable, conserves maison, boulangerie...

ATTENDU qu'il y aurait aussi un volet artistique recouvrant des artistes locaux, tels que peintres, sculpteurs, chanteurs, musiciens... suite à une période d'inscription pour les intéressés.

ATTENDU que le comité s'engage à verser un don à un ou deux organismes du village mais le choix reste encore à déterminer, tout dépendra du nombre de participants exposants, le tout conditionnel à la gratuité de la salle ou à tout le moins une baisse de prix considérable.



IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher Caron ;  
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte de passer la salle Rosa D. Lavoie gratuitement pour les 2 jours consécutifs (5 et 6 octobre 2019) au comité d'artisanat

**SOUTIEN AU PROJET DE LOI C-429 POUR UNE ABSENCE TOTALE DE DÉCHETS D'EMBALLAGE**

QUE les déchets excessifs causent de graves dommages environnementaux et écologiques et que les sites d'enfouissement coûtent plus de 3 milliards de dollars par année aux municipalités canadiennes;

QUE les producteurs doivent assumer la responsabilité des déchets qu'ils produisent et que la responsabilité de réduire les déchets ne peut incomber uniquement au consommateur;

QUE seulement 11 % des plastiques sont recyclés au Canada et que l'utilisation d'emballages non recyclables ou difficiles à recycler rend le recyclage plus difficile pour les consommateurs et les groupes de recyclage;

QUE le Canada ait piloté la création de la Charte des plastiques océaniques du G7 en s'engageant à ce que les plastiques soient réutilisables, recyclables ou récupérables dans leur totalité d'ici 2030, mais nous ne disposons d'aucune législation fédérale pour appuyer cette cible de réduction des déchets;

QU' une action réelle s'impose dès maintenant pour progresser vers un Canada sans déchets;

**C'EST POURQUOI**

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que notre municipalité appuie le projet de loi C-429 sur l'emballage plastique.

**TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC D'UNE PARTIE DES  
REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET  
DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR  
LEURS INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE, D'EAUX USÉES ET DE  
VOIRIE LOCALE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

2019 – 070

**IL EST PROPOSÉ** par M. Keven Lévesque Ouellet;  
**APPUYÉ** par M. Guy Thibault;  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014 – 2018 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,00\$ par habitant par année, soit un total de 140,00\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

#### **DEMANDE TÉMIS À CHEVAL – SALLE ROSA D. LAVOIE**

2019 – 071

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;  
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte de louer la salle Rosa D. Lavoie à l'organisme Témis à cheval pour soixante et quinze dollars (75,00\$) pour l'activité de financement du 18 mai prochain.

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 22 h 15, la mairesse déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Carmen Massé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Directrice générale

---

Mairesse